IX

LES DÉBUTS DU ROYAUME WISIGOTH DE TOULOUSE

PAR A. LOYEN
Professeur au lycée d'Orléans

Ludwig Schmidt, dans sa *Geschichte der deutschen Stämme*, qui sur tant de points fait encore autorité, a tenté de prouver (t. I, p. 234 et suiv.) que les Wisigoths, installés en Aquitaine à titre de fédérés par le traité de 418, avaient fait reconnaître, dès 426, leur indépendance par l'Empire. Cette théorie a rencontré peu de faveur près des historiens de la fin du monde romain[1]. Personne, pourtant, ne s'est attaqué au principal argument de L. Schmidt, fondé sur un texte de Sidoine Apollinaire, quelques vers du panégyrique d'Avitus[2]. Le poète, chantant devant le Sénat et le peuple romains les exploits de son beau-père, le glorifie d'avoir, dès le début de sa carrière, réussi un coup d'audace : il obtint du roi wisigoth, Théodoric Ier, la mise en liberté de son parent, Théodore, que la Gaule avait dû naguère livrer comme otage avec quelques autres de ses compatriotes. Voici ce texte :

215 Variis incussa procellis
bellorum, regi Getico tua Gallia pacis
pignora iussa dare est, inter quae nobilis obses
tu, Theodore, venis, quem pro pietate propinqui
expetis in media pelliti principis aula
220 tutus, Avite, fide ; probat hoc iam Theudoris altum
exemplum officii. Res mira et digna relatu,
quod fueris blandus, regi placuisse feroci.

A quel traité rapporter ces précieux renseignements fournis par Sidoine? A quelle date les Gaulois ont-ils dû livrer aux Wisigoths de Toulouse des otages? La critique sur ce point est quasi unanime

1. J. B. Bury, *History of the Later Roman Empire* (1923), t. I, p. 242; F. Lot, C Pfister et F. L. Ganshof, *Les destinées de l'Empire en Occident*, p. 55, n. 7; E. Stein, *Geschichte des Spätromischen Reiches*, t. I, p. 482, n. 3.
2. Sidoine Apollinaire, *Carm. VII*, 215-222.

et il semble qu'il soit aisé, en effet, d'arriver à une solution. Le panégyriste rapporte les hauts faits de son héros dans un ordre rigoureusement chronologique. Or, le récit d'une mission d'Avitus à Ravenne qui précède immédiatement notre texte peut être daté avec certitude de 418 ou 419[1]. La campagne contre les Juthunges qui suit, dans le poème, l'audacieuse entrevue de Toulouse, tombe, selon la *Chronica Gallica*, en 430[2]. Nous savons, d'autre part, que Théodoric Ier succéda à Wallia, à la tête du peuple wisigoth, à la fin de 418, peu après l'installation en Aquitaine[3]. Donc, semble-t-il, deux dates-limites : 419-430. Justement, Prosper d'Aquitaine signale, en 425, une attaque des Goths sur Arles : Théodoric, profitant des troubles qui marquèrent la succession d'Honorius, était sorti des limites assignées et tentait d'agrandir ses domaines vers la Méditerranée[4]. Sirmond déjà avait rapproché les deux textes, celui de Prosper, celui de Sidoine, et c'est encore l'avis auquel se range Mommsen, dans l'édition des *Monumenta Germaniae*[5]. Ce serait donc à la suite des événements de 425, marqués par le siège d'Arles, que les Gaulois auraient reçu l'ordre (*iussa est*) de livrer à Théodoric des otages, ce qui, pour L. Schmidt, revient à reconnaître aux Wisigoths la pleine souveraineté et l'indépendance sur les territoires à eux concédés par le traité de 418, l'Aquitaine Seconde, une partie de la Narbonnaise et de la Novempopulanie[6].

L'examen des textes suggère quelque doute. Selon Prosper, les Goths, certes, assiégèrent Arles, en 425, avec une extrême violence, mais Aétius survint et les obligea à fuir[7]. Il serait curieux que les vaincus eussent exigé des otages. L. Schmidt, il est vrai, s'en tire par un raisonnement spécieux : pour lui, l'expression du chroniqueur *non impuniti* signifie avec évidence que les pertes des Goths n'ont pas été très considérables ; ceux-ci, un moment refoulés, au-

1. Cf. v. 210-211 : Constantius fut surtout puissant à la cour à partir de son mariage avec Placidia (1er janv. 417) et fut élevé à l'Empire le 8 février 421 (F. Lot, C. Pfister et F. L. Ganshof, *op. cit.*, p. 46 et 49). C'est sans doute lors du rétablissement de l'assemblée des Gaules, en 418, ou l'année suivante, qu'Avitus reçut mission d'aller à Ravenne.

2. *Chronica Gallica an. CCCC LII*, an. 430; cf. Hydace, VI, 93.

3. E. Stein, *op. cit.*, p. 405.

4. Prosper Tiro, *Chron.*, an. 425.

5. Sirmond, *Sidonii opera* (2e édit.), *Notae ad Sidonium*, p. 130; *M. G. H., Auct. antiq.*, t. VIII, p. 418.

6. Sur l'étendue du territoire concédé aux Goths, voir Bury, *op. cit.*, p. 204.

7. Prosper, an. 425 : « Arelas, nobile oppidum Galliarum, a Gothis multa vi oppugnatum est, donec imminente Aetio non impuniti abscederent. »

raient ensuite résisté victorieusement à Aétius. Certes, poursuit l'érudit allemand, la tradition historique ne fournit aucun renseignement sur ces combats, mais nous connaissons, par un texte de Sidoine Apollinaire qui ne peut se rapporter qu'à ces événements, certaines clauses de l'accord qui mit fin à la guerre. Ce traité fut très honorable pour les Wisigoths ; il n'est pas étonnant que les chroniqueurs s'en taisent et Sidoine n'y fait qu'une simple allusion pour glorifier Avitus[1]. — Inutile de s'arrêter longuement à ce raisonnement fondé sur une erreur de traduction (*non impuniti* signifie au contraire que les Goths ont été « rossés »)[2], sur une hypothèse gratuite (la résistance victorieuse des Goths) et sur une pétition de principes ; il faudrait justement prouver que le rapprochement du texte de Sidoine et du témoignage de Prosper est judicieux.

Or, il est facile de démontrer le contraire. « La Gaule, dit Sidoine, *maintes fois battue par les orages de la guerre*, reçut l'ordre de livrer au roi des Goths des otages. » De toute évidence, la mention du siège d'Arles par le chroniqueur, le seul fait de guerre que les annalistes signalent en Gaule ces années-là, ne peut suffire à expliquer l'énergique expression du poète *variis incussa procellis bellorum*, surtout l'épithète *variis*. Il faut abandonner la date de 425. Bury a cru résoudre la difficulté en supposant que le siège d'Arles n'était que le premier épisode d'une guerre qui dura jusqu'en 430, année durant laquelle, au témoignage d'Hydace[3], les Goths firent encore une razzia dans les environs d'Arles. C'est en 430 seulement que le parent d'Avitus aurait été livré comme otage[4]. Mais aucun texte n'a gardé le souvenir de cette guerre de cinq ans[5], qui se termina d'ailleurs par le désastre de la bande wisigothique : son chef resta parmi les prisonniers. — Il n'est qu'un moyen d'éclairer par une suite d'événements bien connus les vers de Sidoine : c'est de les rapporter au fameux traité conclu en 418, au nom de l'empereur,

1. L. Schmidt ne fait guère que reprendre à son compte la théorie déjà exposée par G. Kaufmann, *Ueber das Fœderatverhältnis des tolosanischen Reichs zu Rom*, p. 448, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, Göttingen, t. VI (1866).

2. C'est notamment l'avis de O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. VI, p. 95 et 114, et de F. Lot, G. Pfister, Ganshof, *op. cit.*, p. 55.

3. Hydace, *Chron.*, VI, 92 : « Per Aetium comitem, haud procul de Arelate quaedam Gothorum manus extinguitur, Anaolso optimate eorum capto. »

4. J. B. Bury, *op. cit.*, p. 242. Cette date de 430 avait déjà été préférée par G. Kaufmann, *op. cit.*, p. 448, et par Lizerand, *Aetius*, p. 42.

5. Il est vrai que Bury la réduit à trois années, en adoptant pour le siège d'Arles la date de 427, donnée par la *Chronica Gallica an. CCCC LII*.

par Constantius, au moment où il installa les Goths en Aquitaine, suivant le régime de l'hospitalité[1]. La douloureuse image du poète *variis incussa procellis bellorum* ne trouve alors dans l'histoire des années précédentes qu'un trop riche commentaire : la Gaule tout entière brûla comme une torche[2]. L'invasion des Vandales, Alains et Suèves, la proclamation des usurpateurs Constantin, puis Jovin, l'arrivée en Narbonnaise des Wisigoths sous la conduite d'Athaulf, la répression de la révolte par les généraux d'Honorius, la lutte de Constantius contre les Goths emplirent de massacres et d'incendies le sol gaulois. Arles, Narbonne, Bordeaux, pour ne citer que les plus grandes villes, furent assiégées et saccagées. Déplorable diversité (*variis*) ! Terribles tempêtes (*incussa procellis*)[3] !

Une objection, toutefois, s'offre à l'esprit : c'est Wallia, non Théodoric, qui régnait sur les Goths en 418. Aussi Sidoine ne dit-il pas que les otages ont été livrés à Théodoric ; son expression est plus générale : « *regi getico* tua Gallia pacis pignora iussa dare est » ; il ne nomme Théodoric que dans la seconde partie de son récit, quand il raconte la démarche à Toulouse d'Avitus. Or, non seulement il est vraisemblable, mais il est nécessaire d'admettre qu'il s'est passé un certain temps, peut-être plusieurs années, entre la conclusion du traité et l'intervention d'Avitus, et nous savons que Wallia mourut quelques mois après avoir installé son peuple en Gaule.

C'est donc en 418 que les Gaulois livrèrent aux Wisigoths des otages. Est-il besoin de souligner l'intérêt du témoignage de Sidoine? Seul de tous les écrivains anciens, il nous renseigne sur une clause importante du *foedus*. Cette clause, autant qu'on peut l'entrevoir à travers l'extrême brièveté des sources, est d'ailleurs conforme aux habitudes observées lors d'un accord important entre Romains et Barbares. Aétius passa quelques années de sa jeunesse, comme otage, près d'Alaric, avant d'être envoyé, pour le même office, à la cour du roi des Huns. Son fils Carpilio fut de même, vers

1. Sur l'installation des barbares fédérés, voir F. Lot, *Du régime de l'hospitalité*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VII (1928), p. 975.

2. Orientius, *Commonitorium*, II, 181-184.

3. Les Goths passèrent en Espagne en 415 (O. Seeck, *op. cit.*, t. VI, p. 57; E. Stein, p. 404) et ne revinrent en Gaule qu'en 418. Cette durée de trois années entre la fin des malheurs gaulois et le traité n'infirme pas notre thèse : il faut tenir compte du recul du temps; le panégyrique ne fut prononcé qu'en 456. La pensée du poète est la suivante : « La Gaule, après avoir subi tant de souffrances, dut encore donner des otages. »

448, livré à Attila en compagnie d'un fils du sénateur Cassiodore[1]. En 418, ce sont les Gaulois qui firent tous les frais de l'opération, sur l'ordre de l'empereur (*iussa dare est*), et c'est peut-être pour régler les détails d'exécution que l'assemblée provinciale des Gaules fut rétablie cette année-là par Honorius[2].

Du coup, la théorie de Ludwig Schmidt tombe. L'opinion d'Ernst Stein, qui reporte à la date de 439 la reconnaissance officielle par l'Empire de la souveraineté des Wisigoths, est-elle plus solide[3]? Elle se fonde sur deux arguments de fait : les désastres subis cette année-là par les Romains, qui, à bout de forces, sont obligés de demander la paix ; l'indépendance effective dont Théodoric paraît jouir dans ses États jusqu'à sa mort, en 451. — Cinq ou six textes, brefs, parfois obscurs, nous renseignent sur la guerre de 436-439. De leur accord sur plusieurs points, on peut tirer quelques certitudes. Les Goths, sachant les troupes « romaines[4] » engagées dans d'autres combats, contre les Bourguignons, contre les Bagaudes, assiègent Narbonne, en 436 ; après un siège de plusieurs mois, la ville est délivrée, en 437, par Litorius, le principal lieutenant d'Aétius ; l'année suivante, les Romains remportent plusieurs succès importants ; en 439, Théodoric est assiégé dans sa capitale, Toulouse ; effrayé, il demande la paix, mais Litorius reçoit l'ambassade avec hauteur et, sentant l'ennemi inquiet, désireux aussi d'éclipser son chef, il donne, sans attendre Aétius, le signal du combat ; mais il échoua, fut pris et, peu après, mis à mort ; son armée périt avec lui[5]. C'est ici que les témoignages anciens ne s'accordent plus. Selon Sidoine Apollinaire, le roi wisigoth, résolu à venger les défaites

1. Sundwall, *Weströmische Studien*, p. 40 et 60. L. Schmidt (*op. cit.*, p. 235, n. 1) a voulu tirer d'un texte de Priscos (fragm. 7) dans *Fragmenta Historicorum Graecorum*, p. 76, que des otages avaient été livrés aux Huns lors de la cession de la *Savia*, en 425, mais ce texte n'est pas probant. — En 416, lors du traité conclu entre l'Empire et les Wisigoths établis en Espagne, il semble que les Goths seuls aient donné des otages (Orose, *Hist. adv. paganos*, VII, 43, 10).

2. Guiraud, *Les assemblées provinciales de l'Empire romain*, p. 231.

3. E. Stein, *op. cit.*, p. 482.

4. En réalité, l'armée « romaine » est composée en majeure partie d'auxiliaires huns (Waitz, *Der Kampf der Burgunder und der Hunnen* (*Forsch. zur deutschen Gesch.*, I, 1).

5. Sur les événements, voir Prosper, an. 436, 438, 439 ; Hydace, XII, 107 (an. 436) ; XIII, 110 (an. 437) ; XIV, 112 (an. 438) ; XV, 116 (an. 439) ; Sidoine Apollinaire, *Carm. VII*, 475 et 295 ; L. Schmidt, *op. cit.*, p. 238 et 293 ; E. Stein, *op. cit.*, p. 481. — Sur le refus de Litorius aux premières propositions de paix de Théodoric, voir Salvien, *De gub. Dei*, VII, 39, et la *Vie de saint Orens*, AA. SS., mai, I, p. 61-62 ; toutefois, la valeur historique de ce dernier document est faible (cf. Ch. Lécrivain, *Note sur la vie de saint Orentius, évêque d'Auch : Annales du Midi*, 1891, p. 257).

des années précédentes, marche à la conquête. Les prières, les présents d'Aétius, qui demande la paix, sont repoussés : Théodoric veut atteindre le Rhône. Par bonheur, le préfet Avitus intervient et il suffit, dit le panégyriste, d'une lettre de lui pour obtenir du roi des Goths ce que les prières du monde n'avaient pas obtenu[1]. Le caractère tendancieux de ce témoignage, qui choque la vraisemblance, est évident[2]. Les chroniques sont muettes sur cette décisive intervention d'Avitus. Hydace rapporte seulement que Litorius fut blessé, pris et mis à mort quelques jours après, que son armée fut écrasée et que la paix fut faite la même année entre Romains et Goths[3]. La *Chronique de 452*, très brève, semble accorder à Aétius le succès final[4]. Prosper d'Aquitaine déclare que c'est Théodoric qui a demandé la paix, avec plus d'humilité encore qu'auparavant, à la suite d'*un combat indécis* (*post ancipitis pugnae lacrimabile experimentum*). Que signifie l'expression *ancipitis pugnae*? S'applique-t-elle, comme on l'a souvent pensé[5], à la bataille livrée par Litorius sous les murs de Toulouse et que le chroniqueur conte assez longuement quelques lignes plus haut[6] : Théodoric, considérant les pertes cruelles que lui avait coûtées ce demi-succès, aurait alors renouvelé aux Romains ses propositions de paix. — Cette interprétation se heurte au texte même de la chronique. Prosper dit, en effet, qu'on *aurait pu* douter de la victoire finale, si l'imprudent Litorius n'avait pas été fait prisonnier, car il avait tout

1. Sidoine, *Carm. VII*, 298 et suiv.

2. Voir plus bas, p. 413, n. 1.

3. Hydace, XV, 116 (an. 439) : « Bello gothico, sub Theodorico rege, apud Tolosam Litorius Romanus dux inconsultius cum auxiliari Hunorum manu irruens, caesis his, ipse vulneratus capitur et post dies paucos occiditur »; XV, 117 : « Inter Romanos et Gothos pax efficitur. »

4. *Chron. Gallica an. CCCC LII*, an 439 : « Pacatis motibus Galliarum, Aetius ad Italiam regreditur. »

5. Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, t. I, p. 380; Kaufmann, *op. cit.*, p. 451, n. 3; cf. Bury, t. I, p. 250; O. Seeck, *op. cit.*, t. VI, p. 303; E. Stein, p. 482.

6. Prosper, 1335, an. 439 : « Litorius, qui secunda ab Aetio patricio potestate Chunis auxiliaribus praeerat, dum Aetii gloriam superare appetit dumque haruspicum responsis et daemonum significationibus fidit, pugnam cum Gothis imprudenter conseruit fecitque intelligi quantum illa, quae cum eodem periit, manus prodesse potuerit, si potioris consiliis quam sua temeritate uti maluisset, quando tantam ipse hostibus cladem intulit ut, nisi inconsideranter prœlians captivitatem incidisset, dubitandum foret, cui potius parti victoria adscriberetur. »

1336..... (8 lignes). — 1337..... (3 lignes).

1338 : « Pax cum Gothis facta, cum eam post ancipitis pugnae lacrimabile experimentum humilius quam antea poposcissent ». — Cf. Isidore de Séville, *Historia Gothorum* (*M. G. H.*, XI, p. 277).

d'abord massacré un grand nombre de Goths, mais sa capture a été sans doute chez les siens le signal de la débandade, car *toute son armée périt avec lui.* Prosper s'accorde ici avec Sidoine et avec Hydace : le désastre de Toulouse a été des plus graves. Comment expliquer alors ce besoin subit de conciliation chez un roi barbare victorieux? C'est que l'expression de « combat indécis » s'applique à une *seconde rencontre.* Remarquons d'abord que la ligne de la chronique qui porte la mention « post ancipitis pugnae lacrimabile experimentum » ne suit pas immédiatement le récit de la bataille de Toulouse, mais en est séparée par deux paragraphes, où il est question de l'hérésie pélagienne. Quelques mois sans doute séparent les deux faits. Enfin, deux autres textes ont gardé la trace de cette seconde rencontre. Le panégyrique de Mérobaude, composé en l'honneur du troisième consulat d'Aétius, contient le long récit d'une bataille livrée par le patrice lui-même aux Goths, que le dernier éditeur, Vollmer, n'hésite pas à rapporter aux événements de 439[1]. Jordanès, en outre, dans la relation qu'il donne de cet ultime combat, semble développer et préciser la concise expression de Prosper « *ancipitis pugnae* » : « Aétius, dit l'historien des Goths, commandait à l'armée... Les troupes romaines marchèrent au combat. Longtemps, les deux armées se tinrent en ligne de bataille ; mais, comme les forces étaient égales et qu'aucun des deux adversaires ne faiblissait, on se donna la main, on rétablit l'ancienne concorde, on renouvela le traité et, une paix sincère étant établie de part et d'autre, les deux armées se retirèrent[2]. » Malheureusement, le témoignage de Jordanès, qui écrivait au VI^e^ siècle, est souvent erroné[3] et le palimpseste n'a livré du panégyrique de Mérobaude que des fragments, d'interprétation souvent difficile. Quoi

1. *M. G. H., Auct. antiq.*, t. XIV, *Fl. Merobaudis Reliquiae* (Berlin, 1905), p. 17, note au vers 157 du *Panegyricus II :* « ego non dubito quin spectet poeta ea quae Aetium gessisse putabis postquam bello Gothico sub Theoderico rege apud Tolosam Litorius Romanus dux captus est (Hydace, *Chron.*, II, p. 23, 116) ita ut mox pax insequeretur (*Ibid.*, 117; Sidoine, *Carm. VII*, 299-311, qui tamen de oppugnatione nil habet) ». — Pour la date du panégyrique, cf. *Préface*, p. IV.

2. Jordanès, *De origine actibusque Getarum*, XXXIV : « Theodosio et Festo consulibus [an. 439]..... Aetius ergo patricius tunc praeerat militibus..... Romanus exercitus movit procinctum, diuque ex utraque parte acies ordinatae cum utrique fortes et neuter infirmior esset, datis dextris in pristina concordia redierunt, foedusque firmatum ab alterutrum fida pace peracta recessit uterque. »

3. Par exemple, dans ce dernier récit, la présence de Litorius est une erreur certaine. Sur la valeur des sources des V^e^ et VI^e^ siècles, voir Holder-Egger, *Untersuchungen über einige annalistiche Quellen zur Geschichte des fünften und s. Jahrhunderts*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft...*, I (1876), p. 280.

qu'il en soit, il est évident que le préfet Avitus n'a pu, à lui tout seul, arrêter un roi barbare plein de colère et qu'en cette affaire le témoignage de Prosper doit être préféré à celui de Sidoine[1]. Il ne semble donc pas que le traité ait pu être, comme le pense E. Stein[2], désastreux pour les Romains, et il n'y a pas lieu d'admettre que l'Empire ait dû renoncer alors à un avantage aussi capital : la souveraineté, au moins théorique, sur les territoires occupés par les Goths.

Certes, Théodoric semble se comporter par la suite en véritable souverain ; lors de l'invasion d'Attila notamment, en 451, il fallut une ambassade suppliante pour le décider à fournir aux Romains son contingent de troupes contre l'attaque des Huns[3]. Certes, l'activité du roi wisigoth en matière de législation paraît démontrée par une ligne du *Codex Eurici*[4]. Mais les lois de Théodoric Ier n'étaient valables que pour le peuple gothique, auquel Rome n'avait jamais pu ou voulu imposer sa législation[5], et un vers du panégyrique de Majorien par Sidoine Apollinaire prouve qu'il en était encore ainsi en 458, sous Théodoric II[6]. Tout le monde, d'ailleurs, s'accorde à reconnaître que, sous le règne de Théodoric II, le *foedus* reprit vigueur ; or, un texte au moins permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu, dans l'existence du traité de fédération liant les Wisigoths à l'Empire, cette solution de continuité que supposent L. Schmidt et E. Stein. C'est encore Sidoine qui nous fournit l'argument : au moment des troubles qui suivirent l'assassinat de Valentinien, Théodoric II ayant mobilisé ses troupes, Avitus reçut de l'empereur Pétronius Maximus la mission d'apaiser les Goths (juin 455). « Rappelle-toi, je t'en supplie, dit-il au roi barbare, l'ancien

1. La complaisance de Sidoine pour son beau-père, Avitus, nous est révélée notamment par les vers 479-480 du *Carmen VII*, qui se rapportent à la délivrance de Narbonne, en 437. Selon le panégyriste, les paroles d'Avitus suffirent à éloigner Théodoric; mais Prosper rétablit la vérité : c'est Litorius qui délivra Narbonne. Cf. encore *Carm. VII*, 232. — Kaufmann (*op. cit.*, p. 451, n. 3) pense que le témoignage de Prosper « cum pacem... humilius quam antea poposcissent » n'est que le résultat d'une confusion et qu'il s'agit là encore des propositions de paix faites par Théodoric *avant* le combat de Toulouse et signalées par Salvien, *De gubern. Dei*, VII, 39. L'expression « humilius *quam antea* » prouve, au contraire, que Prosper a connu *deux* négociations, avant et après le combat de Toulouse.

2. C'est aussi l'avis de Kaufmann, p. 462, de L. Schmidt, p. 239, et d'Otto Seeck, t. VI, p. 303; voir, au contraire, F. Lot, Pfister, Ganshof, p. 58.

3. Sidoine, *Carm. VII*, 327-350, Jordanès, *Getica*, XXXVI.

4. *Codex Eurici*, fr. 277 : « ... sicut et bonae memoriae pater noster in alia lege praecepit ».

5. F. Lot, Pfister, Ganshof, *op. cit.*, p. 55, n. 7.

6. *Carm. V*, 562.

traité (*foedera prisca*) que ton vieux père, mon ami, observerait maintenant si je pouvais encore l'en prier. » Que signifie l'expression *foedera prisca*, si elle ne s'applique pas au *foedus* de 418, confirmé en 439 et toujours en vigueur en 455[1]?

Il n'est donc pas douteux que Théodoric Ier soit resté pendant tout son règne, au moins théoriquement, le « vassal » de l'Empire. Qu'il soit souvent en état de révolte contre Rome, qu'il cherche constamment à étendre son territoire, ce sont là des faits qui n'infirment pas notre thèse. Nous savons, par exemple, que les Bourguignons de *Sapaudia*, prenant pied définitivement à Lyon après la mort de Majorien, n'en restèrent pas moins liés à l'Empire par les obligations du *foedus*[2]. Officiellement, Rome conservait la souveraineté sur les territoires où les Barbares étaient cantonnés, même quand elle avait dû céder devant la force. A mesure que l'Empire d'Occident marchait vers sa ruine, cette souveraineté devenait de plus en plus fictive. Pourtant, durant tout le règne de Théodoric II, les Wisigoths furent encore considérés par les contemporains comme des fédérés au service de Rome. En 456, Théodoric II conquiert une partie de l'Espagne, mais au nom de l'Empire, nous dit le chroniqueur Hydace[3]. En 459, il met ses troupes à la disposition de Majorien préparant la lutte contre Genséric, roi des Vandales, et l'armée gothique franchit les Pyrénées sous le commandement du *magister utriusque militiae in praesenti*, Nepotianus[4]. Même au cours des événements troubles de 462, qui mirent aux prises les partisans d'Aegidius, restés fidèles au souvenir de Majorien, et l'assasin de l'empereur, Ricimer, les Wisigoths faisaient figure de fédérés. Ils prirent Narbonne, qu'un traître leur livra ; ils poursuivirent Aegidius jusqu'à Orléans, mais ils agissaient

1. Sidoine, *Carm. VII*, 469. Cf. *Epist.* VII, 6, 4 : « Evarix, rex Gothorum, quod limitem regni sui rupto dissolutoque *foedere antiquo*... » (La lettre peut être datée de 474, *M. G. H.*, t. VIII, *Praefatio in Sidonium*, LII ; C. E. Stevens, *Sidonius Apollinaris and his age* (1933), p. 208.) — En 446, les Goths prennent part à une expédition en Espagne sous le commandement du *magister militum* Vitus (Hydace, 134); mais c'étaient des volontaires, dit L. Schmidt, p. 241, et non des fédérés (?).

2. Leur roi, Chilpéric, est *magister militum per Gallias* vers 474 (Sundwall, *Weströmische Studien*, p. 36); sur la conquête du Lyonnais par les Burgondes, voir Coville, *Recherches sur l'Histoire de Lyon*, p. 127 et 135.

3. Hydace, 173 : « ... cum voluntate et ordinatione Aviti imperatoris ingreditur. » Cf. *Ibid.*, 158 (année 454) : « Per Fredericum Theuderici regis fratrem Bacaudae Terraconenses caeduntur *ex auctoritate Romana*. »

4. Hydace, 198 et suiv., 201, 208. Sur Nepotianus, qu'on a souvent pris pour un sujet de Théodoric, voir Sundwall, *op. cit.*, p. 109; E. Stein, p. 559.

au nom de la seule autorité qui représentât encore l'Empire en Occident, Ricimer[1]; et la fiction du *foedus* était si tenace qu'un témoin de ces événements, Sidoine Apollinaire, pouvait encore, après la prise de Narbonne, décorer le roi wisigoth du titre glorieux de « soutien et sauveur du monde romain[2] ». Et Théodoric II, en effet, s'était donné pour tâche de soutenir l'Empire en Occident, faisant revivre, après quarante années, le noble plan d'Athaulf[3]. S'il est vrai que le *foedus* a été dénoncé par les Wisigoths, ce geste décisif n'a pu s'accomplir que sous le règne d'Euric[4], et c'est au plus tôt lors de la paix de 475, c'est-à-dire à la veille de sa définitive déchéance, que l'Empire d'Occident a pu reconnaître officiellement la souveraineté du royaume de Toulouse[5]. Encore a-t-on soutenu que les arguments présentés à l'appui de cette thèse n'étaient pas décisifs et que l'existence, au moins idéale, de l'Empire continua, même après la mort d'Euric, à être toujours reconnue dans les pays occupés par les Wisigoths[6]. Le *foedus* serait mort de lui-même, sans avoir jamais reçu le coup de grâce.

A. Loyen.

1. L. Schmidt, p. 258; Bury, t. I, p. 333; O. Seeck, t. VI, p. 349; F. Lot, Pfister, Ganshof, p. 83; E. Stein, p. 565.

2. *Carm. XXIII*, 71 (sur la date, voir Sirmond, *Sidonii opera, Notae ad Sidonium*, p. 156); cf. encore l'expression *sors Gothica*, expliquée ci-dessous, n. 6.

3. Théodoric II assassina son frère aîné, Thorismond, à cause de son attitude hostile à l'égard de l'Empire romain (Hydace, 156).

4. G. Yver, *Euric, roi des Wisigoths*, dans *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (1896), p. 11; Otto Seeck, t. VI, p. 363. — Selon E. Stein, p. 574, l'empereur d'Orient, Léon, aurait reconnu, dès 466, la souveraineté du royaume de Toulouse.

5. Sur la paix de 475, Stevens, *Sidonius Apollinaris and his age*, p. 207.

6. F. Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, p. 286. Toutefois, la lettre que Sidoine adresse à Basilius, l'un des négociateurs de la paix de 475 (*Epist.* VII, 6), paraît bien viser le rejet *définitif* du *foedus* par Euric. La fin surtout est significative. Sidoine demande à Basilius de faire respecter la liberté de croyance des catholiques gallo-romains, qui habitent les terres des Wisigoths ariens, et il oppose *fide* à *foedere* : « agite ... ut ... populos Galliarum, quos limes Gothicae sortis incluserit, teneamus ex fide, etsi non tenemus ex foedere. » — Quant à l'expression *Gothicae sortis*, dont on a parfois tiré argument dans le débat sur le *foedus*, elle s'applique à la situation du royaume wisigoth avant le geste décisif d'Euric (en 470 très probablement [Stevens, *op. cit.*, p. 206]) et prouve une fois de plus qu'avant cette date les contemporains considéraient les terres habitées par les Goths non pas comme leur propriété, mais comme un *lot* de fédérés (sur le sens de *sors*, voir F. Lot, *Le régime de l'hospitalité*, p. 998).